

ARRETE DE STATIONNEMENT

Nous, Maire de la Commune d'Amplepuis,

Vu les articles L 2212-1 à L 2213-6 du Code Général des Collectivités Territoriales ;

Vu le Code de la Route ;

Vu le Code Pénal et plus particulièrement son article R 610-5 ;

Vu l'instruction interministérielle sur la signalisation routière

Vu la demande d'autorisation de de l'association VAL DE REINS CYCLISTE représentée par M Marion Jérôme, en date du 16 février 2026,

Considérant que pendant une compétition de BMX et les 20 ans du club, *esplanade de Coucy*, commune d'AMPLEPUIS, il y a lieu de réglementer le stationnement afin de prévenir tout risque d'accident, de faciliter le bon déroulement de la manifestation et d'assurer un écoulement satisfaisant du trafic,

Considérant que la section concernée par la manifestation est située en agglomération,

ARRETONS :

Article 1 : Le stationnement des véhicules des compétiteurs et des visiteurs s'effectuera dans les conditions suivantes :

Esplanade de Coucy réservé à tous.

Article 2 : Les dispositifs du présent arrêté s'appliqueront :

Samedi 6 juin 2026.

La circulation piétonne devra être maintenue en permanence.

Article 3 : Les panneaux nécessaires à marquer ces prescriptions seront mis en place *l'association VAL DE REINS CYCLISTE* qui devra les apposer 8 jours à l'avance du présent arrêté.

Article 4 : L'accès aux services de sécurité et de secours devra être maintenu en permanence.

Article 5 : Le présent arrêté sera affiché aux abords immédiats du chantier.

Article 6 : Monsieur le Commandant de la Brigade de Gendarmerie, Monsieur le Policier Municipal et *l'association VAL DE REINS CYCLISTE* sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté.

Article 7 : La présente décision peut faire l'objet d'un recours devant le Tribunal Administratif de Lyon dans un délai de 2 mois à compter de sa publication ou via le site www.telerecours.fr.

Article 8 : Diffusé à :

- Le commandant du groupement de Gendarmerie du Rhône
l'association VAL DE REINS CYCLISTE

AMPLEPUIS, le 16 février 2026

Le Maire
René PONTET

